



Vous faites partie des 800 étudiants accueillis chaque année à Bar-le-Duc ?

Vous cherchez une formule de logement pour votre prochaine rentrée ?

Vous souhaitez trouver un logement offrant confort, tranquillité et convivialité ?

Le Foyer Universitaire Jean Moulin vous propose :

- Des bâtiments sécurisés (interphone/sas entrée).
- La présence de l'administration et des surveillants sur place.
- 67 unités de vie meublées, confortables et bien équipées. Maintenance et réparations assurées.
- Des commerces à proximité, une banque, la poste, un centre Socioculturel, des équipements sportifs, une pharmacie, des médecins, une boulangerie...
- Un arrêt de bus au pied de l'immeuble desservant toute la ville.

TARIFS AU 1^{ER} JUILLET 2010

Les montants des loyers mensuels sont indiqués toutes charges comprises (eau, entretien, chauffage, électricité, impôts, maintenance). Nos logements sont conventionnés : les étudiants peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Foyer Universitaire Jean Moulin :

- ✗ Studios de type F1 meublés à 318,00 € composés d'1 chambre, cuisine, sanitaire et salle de bain.
- ✗ Appartements de type F2 à 413,00 € comprenant : 2 chambres, grand salon, cuisine, sanitaire et salle de bain.
- ✗ Appartements en colocation de type F2 meublés à 268,00 €.
- ✗ Appartements en colocation de type F3 meublé à 228,00 €.

Annexe :

- Les logements de l'annexe sont situés dans un bâtiment avec ascenseur.
- ✗ Logements de type F2 meublés à 371,00€ comprenant 1 chambre, pièce principale, cuisine séparée, salle de bain et sanitaire.
 - ✗ Studios de type F1 bis à 342,00 € comprenant 1 chambre, pièce principale avec coin cuisine, salle de bain et sanitaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Demande de caution de 152,45€ payable à l'inscription.

Documents nécessaires à l'inscription :

- 1 photo d'identité
- 1 relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'étudiant
- 1 certificat de scolarité ou justificatif d'inscription dans l'établissement scolaire
- Si l'étudiant a moins de 20 ans et qu'il désire l'APL : 1 certificat de radiation de l'organisme qui verse les prestations familiales aux parents
- Si l'étudiant a travaillé : les bulletins de salaire de l'année précédente
- Si l'étudiant avait déjà un logement dans un autre département : 1 certificat de mutation de l'organisme qui versait l'allocation logement
- Assurance habitation locative
- Acceptation du règlement intérieur et acceptation de garantie (document fourni à l'inscription à signer par l'étudiant et les parents)
- 1 photocopie de l'acte de naissance du liuret de famille au nom de l'étudiant.

Agence TUB

87, bd de la Rochelle - Tél. 03 29 45 45 45

Mairie

12, rue Lapique - Tél. 03 29 76 56 00

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

11, rue de Polual - Tél. 03 29 76 63 00

Centre Hospitalier général

Boulevard d'Argonne - Tél. 03 29 45 88 88

Théâtre - acb/scène nationale

28, rue Theuriet - Tél. 03 29 79 42 78

Médiathèque/Château de Marbeaumont

74, rue de Saint Mihiel - Tél. 03 29 79 09 38

Cim - Centre d'Initiation Musicale

8, rue de l'étoile - Tél. 03 29 79 01 31

Centre Nautique

34, rue de la Piscine - Tél. 03 29 79 09 06

Cinéma Le Colisée

15, rue Notre Dame - Tél. 03 29 79 05 06

Foyer Universitaire
Jean Moulin

2 et 4, Boulevard des Ardennes

Rens. : Service Jeunesse et Famille

/ Ville de Bar-le-Duc

Tél. 03.29.79.57.55



se loger as

étudier et vivre à Bar-le-Duc

→ Foyer Universitaire Jean Moulin
03.29.79.57.55

